

## OPTIMISER LE RÈGLEMENT DES SINISTRES RC DES PRESTATAIRES DE SERVICES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA152	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1290,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 18/04/2023 au 19/04/2023
- Du 16/11/2023 au 17/11/2023

### OBJECTIFS

- Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident dans son contexte juridique et économique.
- Identifier et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation.
- Déployer la procédure d'indemnisation.

### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

You souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

### POINTS FORTS

### Modalités pédagogiques :

**Les participants travaillent à partir d'études de cas.**

**Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.**

**PROGRAMME**

- A. Analyser les règles juridiques en matière de responsabilité des professions suivantes
  - 1. Experts-comptables
  - 2. Agents immobiliers, sociétés immobilières
  - 3. Sociétés de tourisme et toute activité de loisirs
  - 4. Sociétés de gardiennage
- B. Appliquer les dernières évolutions juridiques
  - 1. Durée de la garantie dans le temps en assurance de responsabilité
  - 2. Convention de gestion des sinistres du passé connu / passé inconnu
    - a) direction du procès
    - b) prescription
    - c) action directe
    - d) transaction
- C. Études de cas
  - 1. Analyser les obligations des prestataires et définir les dispositions spécifiques
  - 2. Apprécier la validité des clauses
  - 3. Déterminer la stratégie de gestion de sinistres
  - 4. Évaluer l'indemnité

**Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

**Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

**PUBLIC**

Confirmés dans les fonctions de :  
Chargés d'indemnisation RC  
Inspecteurs chargés d'indemnisation  
Managers indemnisation RC

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

**AA037 - AA051**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1290,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 07/02/2026 à 13:33